



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi 8 juillet 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 8 juillet 2025 à 18h, à la caserne 22 de Saint-Etienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
M. Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface;
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès, par participation virtuelle;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :
Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 18h, sous la présidence de Monsieur Claude Boulanger.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 068-07-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2025 soit adopté.

ORDRE DU JOUR 8 JUILLET 2025

1. Ouverture de la réunion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Correspondance ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2025 ;
5. Approbation des comptes du 1^{er} au 30 juin 2025 ;
6. Paiement du nouveau véhicule 613 ;
7. Dépôt des états comparatifs ;
8. Démission de l'employé #2205;
9. Dépôt du rapport mensuel de juin du directeur incendie ;
10. Affaires nouvelles ;
11. Période de questions ;
12. Clôture et levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 069-07-25 CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents d'accepter le dépôt de la correspondance ci-après décrit :

1. Ville de Louiseville – Résolution 2025-191

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 070-07-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 10 juin 2025 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 071-07-25 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} AU 30 JUIN 2025

La greffière-trésorière de la RSSIR a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1^{er} au 30 juin 2025.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 30 juin 2025, pour des déboursés totalisant la somme de 45 237,42 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 73 512,00 \$.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 072-07-25 PAIEMENT DU NOUVEAU VÉHICULE 613

CONSIDÉRANT QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé a adopté le règlement numéro 2025-019 décrétant des dépenses et un emprunt de 550 000\$, remboursable en 15 ans;



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement numéro 2025-019 le 3 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le paiement du nouveau véhicule 613, d'un montant de 273 065,63 \$, devra être effectué prochainement, et que l'acquisition du deuxième véhicule n'a pas encore eu lieu ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera éventuellement financée par un règlement d'emprunt à venir;

CONSIDÉRANT QUE le fonds général et le surplus cumulé non affecté disposent actuellement des liquidités nécessaires pour permettre cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration :

- QUE la RSSIR autorise l'utilisation d'une somme de 150 065,63\$ provenant du surplus cumulé non affecté et d'une somme de 123 000\$ provenant du fonds général pour financer temporairement l'achat du véhicule 613;
- QUE cette somme soit remboursée au fonds général et au surplus cumulé non affecté au moment du financement du règlement d'emprunt destiné à couvrir cette dépense.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 073-07-25 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

CONFORMÉMENT au règlement numéro 2024-018 sur la régie interne, il est proposé par monsieur Pierre Desaulniers et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présent d'accepter le dépôt des états comparatifs de janvier à juin 2025.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 074-07-25 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ #2205

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie a reçu la démission du monsieur Nicolas Cullière, pompier à la caserne 22 le 3 juillet 2025 ;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy Mignault, il est résolu unanimement du conseil d'administration d'accepter la démission de monsieur Cullière et de le remercier pour ses loyaux services.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 075-07-25 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTIONS MENSUEL DE JUIN DU DIRECTEUR INCENDIE

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport d'interventions mensuel de juin du directeur incendie.

Total des appels de juin 2025 : 28



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

Total des appels du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 : 125

Total appels Juin		St-Paulin	Charette	St-Boniface	St-Mathieu	St-Étienne	
ST-Paulin	5	Désincarcération	0	Désincarcération	1	Désincarcération	0
Charette	0	Alarme incendie	2	Alarme incendie	1	Alarme incendie	2
ST-BO	10	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0	Assistance ambu / police	0
ST-MDP	2	Assistance autre (citoyen-TP)	1	Assistance autre (citoyen-TP)	0	Assistance autre (citoyen-TP)	0
ST-EDG	7	Monoxide	0	Monoxide	0	Monoxide	0
ST-EDC	0	Entraide	4	Entraide	0	Entraide	0
ST-BARN	0	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	0	Feu Bâtiment	1
STE-ADP	0	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	0	Incendie broussaille	1
ST-ADM	4	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0	Incendie cheminée	0
Shawinigan	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0	Déchets extérieur	0
Trois-Rivières	0	Incendie véhicule	0	Incendie véhicule	2	Incendie véhicule	1
St-Léon	0	Installation électrique	1	Installation électrique	3	Installation électrique	0
Odeur	0	Odeur	0	Odeur	0	Odeur	0
Prévention / vérification	1	Prévention / vérification	0	Prévention / vérification	1	Prévention / vérification	2
SUMI	0	SUMI	0	SUMI	1	SUMI	0
Pince	1						

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 076-07-25 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épousé, sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de lever la séance à 18h06.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Boulanger
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, CLAUDE BOULANGER, PRESIDENT DE LA REGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Claude Boulanger
Président

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 8 juillet 2025.

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière